Afficher dans le navigateur

GDS Isère
L'action sanitaire ensemble



Au sommaire

- DNC : La suite à venir.
- Equidés : Fièvre de West Nile.
- Caprins : Journée "Comment vont vos chèvres ?"
- Planning de formations du GDS.
- Lancement de la campagne de prophylaxie.
- Farago : Dératisation.
- Shamonda : Bilan de la situation.
- Agrodirect : Déstockage.
- Porcins : Nouveau virus.
- Veille sanitaire.

DNC : La suite à venir.



Au 14 octobre 2026, toujours aucun foyer de DNC déclaré en France.

La Zone Vaccinale de BFC-Aura (Bourgogne-Franche-Comté-Auvergne-Rhône-Alpes) devrait changer de catégorie le lundi 19 octobre.

Les différents types de Zone Vaccinale

Pour rappel :
- une ZV I est une zone dans laquelle il n'y a pas eu de foyer mais où la vaccination est obligatoire par précaution (Corse ou pourtour de l'Occitanie).
- une ZV II est une zone dans laquelle il y a eu des foyers et dans laquelle la vaccination est obligatoire (Aura, BFC, Occitanie).

La ZV II BFC-Aura devrait devenir ZV I BFC-Aura le 19/10/2026 car il n'y a pas eu de foyer depuis suffisamment longtemps **ET** que le taux de vaccination est satisfaisant. Merci donc aux éleveurs et vétérinaires d'avoir régulièrement vacciné les veaux perdant l'immunité, et d'avoir effectué les rappels.

La campagne de revaccination est toujours en cours :
- Une partie de l'ex-ZR 1 a commencé au printemps.
- L'ex-ZR 2 a débuté depuis le début de l'automne.

Quels animaux vacciner ?

- **Les bovins vaccinés l'an dernier** (entre 7 et 15 mois suivant la 1ière injection). Attention, si l'injection est réalisée à 15 mois et 1 jour, le bovin est immobilisé 28 jours pour ré-acquérir l'immunité.
- **Les veaux nés d'une mère valablement vaccinée** : ils doivent être revaccinés entre 3 et 6 mois d'âge. Attention, s'ils sont vaccinés avant 3 mois, la vaccination n'est pas valide et il faut la refaire. S'ils sont vaccinés après 6 mois, ils sont immobilisés 28 jours pour ré-acquérir l'immunité.
- **Les bovins provenant de zone indemne** et jamais vaccinés avant leur arrivée dans l'élevage (vaccination toujours interdite en ZI). Ils doivent être vaccinés dans les 48 heures suivant l'arrivée en ZV.

Pourquoi revacciner ?



S'il n'y a toujours aucun foyer au 31/12/2026, la vaccination deviendra interdite au 1er janvier 2027. Les zones vaccinales ne disparaitront qu'en septembre 2027. De janvier à septembre, la vaccination sera interdite, mais pour sortir de zone, il faudra néanmoins que l'animal soit correctement vacciné (ou sous immunité colostrale). Sinon, il faudra a priori, payer des analyses pour prouver que l'animal n'est pas porteur de la DNC.

=> **Vaccinez tous les veaux nés avant le 30 septembre avant la fin de l'année afin de maintenir un taux de vaccination suffisant et de pouvoir exporter un maximum d'animaux avant la levée des zones.**

Le taux de vaccination

Pour obtenir un Laissez-Passer Sanitaire de sortie de zone ou pour pouvoir exporter, il faut que 80 % des animaux présents soit correctement vaccinés (vaccination valable ou immunité colostrale).

Pour connaître votre taux de vaccination, vous pouvez imprimer une attestation de vaccination depuis le site du GDS. Le taux de vaccination (du jour) est alors affiché en bas d'attestation. Attention, ce taux peut chuter du jour au lendemain si des animaux perdent l'immunité colostrale (6 mois et 1 jour) ou arrivent en fin d'immunité vaccinale (15 mois et 1 jour).

Imprimer une attestation de vaccination

Que faire si mon taux de vaccination est inférieur à 80 %

- **Revacciner** tous les bovins qui ont perdu leur immunité :
  - Les veaux à partir de 3 mois (pour qu'il n'y ait pas de perte d'immunité plus tard).
  - Les veaux de plus de 6 mois qui ont déjà perdu leur immunité colostrale et font chuter le taux de vaccination. Attention, le taux de vaccination du cheptel ne remontera que 28 jours après la vaccination.
- **Notifier les bovins sortis :** ceci peut faire augmenter immédiatement votre taux de vaccination.
- **Si votre exploitation est à cheval sur la ZV et la ZI** ; les bovins non vaccinés en ZI font chuter votre taux de vaccination. Il faut alors contacter l'ITAé (ex-IPG) via la Chambre d'Agriculture pour créer une exploitation saisonnière en Zone Indemne : ainsi les bovins en ZI seront en transhumance en ZI et le taux de vaccination en ZV va remonter. !! Sur les attestations du GDS, ceci ne fera

pas varier le taux de vaccination (car les bovins ne sortent pas de l'inventaire) mais les services de l'Etat pourront faire le calcul du taux de vaccination des bovins présents en ZR uniquement.

Equidés : De plus en plus de cas de fièvre de West Nile.



La maladie

La fièvre de West Nile est une maladie virale due à des virus de la famille des *Flavividae*, transmise par des moustiques. Le réservoir de la maladie est constitué par les oiseaux, chez qui elle est majoritairement asymptomatique. Le cheval et l'Homme peuvent être contaminés par des moustiques mais sont des culs de sacs épidémiologiques : un cheval malade ne peut pas transmettre la maladie, même s'il est piqué par un moustique. La source du virus est toujours un oiseau.

Symptômes chez le cheval : très souvent asymptomatique. Sinon, dans 10% des cas, après une incubation de 3-15 jours, le cheval présente des troubles neurologiques (ataxie, faiblesse) avec mortalité.

Symptômes chez l'Homme : Le plus souvent asymptomatique, la maladie peut provoquer après 3 à 14 jours d'incubation :

- Dans 20 % des cas, la maladie provoque un symptôme grippal.
- Dans moins de 1 % des cas (personnes âgées ou immunodéprimées) ! méningites, encéphalite, ou paralysie flasque pouvant être mortelle.

La situation actuelle

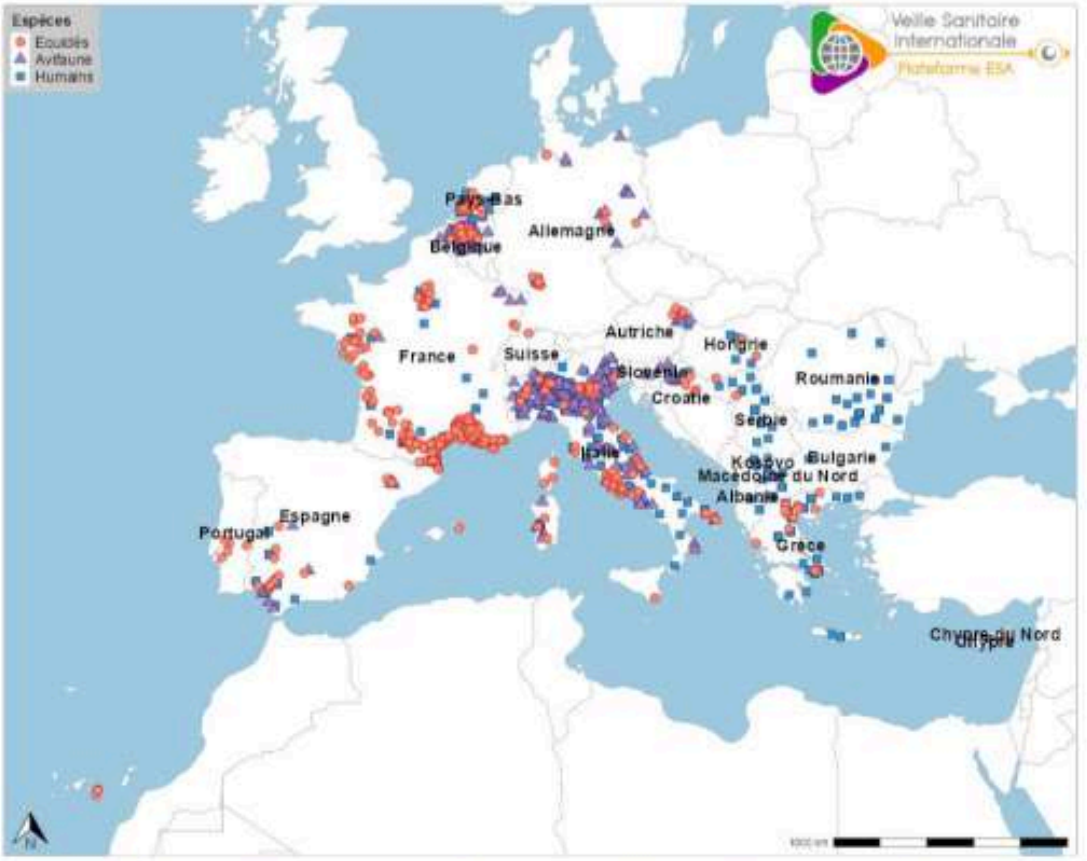


Figure 1. Distribution des foyers de fièvre West Nile en Europe en 2026 (sources : Commission européenne ADIS le 12/10/2026 et OMSA-WAHIS le 07/10/2026 et ECDC weekly dataset du 07/10/2026). Certains foyers et cas peuvent être superposés. Seuls les foyers équins notifiés dans ADIS sont représentés.

Si d'habitude la maladie est très présente sur le pourtour méditerranéen, on remarque une progression de la maladie vers le Nord de l'Europe ces dernières années.

Depuis le 01/04/2026, 572 foyers équins ont été déclarés, 672 foyers aviaires et 1 535 cas humains autochtones confirmés depuis le 01/06 !

En France, ce sont :

- 360 foyers équins dans 33 départements
- et 85 cas humains dont un cas isérois !

Retrouvez ICI l'évolution de la répartition des cas depuis 2014

Que faire pour mon cheval ?

L'analyse permettant de confirmer l'infection est en général une PCR, ou une sérologie (les anticorps persistent plusieurs mois).

Il n'y a aucun traitement spécifique (isolement, fluidothérapie, anti-inflammatoire si signes neurologiques).

La prévention peut reposer sur 2 volets :

- Prévention sanitaire (limiter les pâturages à l'aube et au crépuscule, heures d'activité maximale des moustiques / limiter les eaux stagnantes / +/- désinsectiser les animaux ou les bâtiments...)
- Prévention médicale : des vaccins existent (2 injections à 3-5 semaines d'intervalle puis rappel annuel)

Plus d'informations sur le site du RESPE

Journée caprine : "Comment vont vos chèvres"

INVITATION

L'ANICAP Auvergne-Rhône-Alpes PACA, Auvergne-Rhône-Alpes Elevage et leurs partenaires

VOUS INVITENT À L'UNE DES DEUX JOURNÉES TECHNIQUES

COMMENT VONT VOS CHÈVRES ?



LUNDI 9 NOVEMBRE 2026
à Bilieu et Charavines (38)

LUNDI 16 NOVEMBRE 2026
à Rozier en Donzy et Panissières (42)



Au programme de ces journées qui réuniront éleveurs et techniciens autour de la conduite du troupeau :
- des témoignages de chevriers,
- des trucs et astuces,
- de l'interactivité et des échanges.



Participation gratuite mais inscription obligatoire avant le **31 OCTOBRE 2026**

En ligne sur : https://forms.cloud.microsoft/e/tBtqGsMUyDE

Avec le soutien financier de :

Crédit photo : Studio des 2 Prairies ANICAP

PROGRAMME (commun aux 2 journées)

COMMENT VONT VOS CHÈVRES ?

LUNDI 9 NOVEMBRE 2026
à Bilieu et Charavines (38)

LUNDI 16 NOVEMBRE 2026
à Rozier en Donzy et Panissières (42)

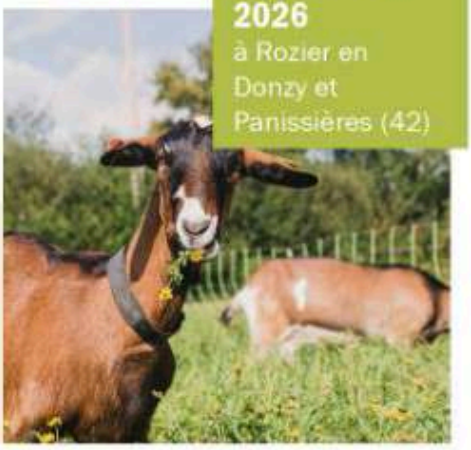
DEUX JOURNÉES DESTINÉES AUX ELEVEURS CAPRINS

animées par un collectif d'intervenants issus des différents réseaux d'accompagnement technique

LIEUX DE RENDEZ-VOUS À PARTIR DE 9H30 :

Lundi 9 Novembre 2026
Salle des Fêtes - Espace Chartreuse -
Hameau La Meyrie
109 rue du Vieux Moulin
38850 BILIEU

Lundi 16 Novembre 2026
Salle de l'Amicale Laïque
110 rue de la Petite Bruyère
42810 ROZIER EN DONZY



MATIN

9h30 : Café d'accueil
10h00 : En salle
Tour d'horizon de la conduite du troupeau caprin : l'occasion de revisiter les pratiques du quotidien, avec l'éclairage des derniers résultats d'études et d'expérimentations.
12h30 : Repas offert



APRÈS-MIDI

14h00 : En élevage
- Présentation et visite de l'élevage d'accueil
- Echanges avec l'éleveur et avec les conseillers
16h00 : Fin de journée

Les élevages qui nous accueilleront :

Lundi 9 Novembre 2026 :
GAEC Entre Fure et Tour
à Charavines

Lundi 16 Novembre 2026
Loïc VERNAY
à Panissières

TENTEZ VOTRE CHANCE À LA TOMBOLA !!
A gagner : une brosse pour le confort de vos chèvres et d'autres lots surprises !



POUR PARTICIPER À L'UNE DE CES DEUX JOURNÉES
Participation gratuite sous condition d'inscription
AVANT LE 31 OCTOBRE 2026
En ligne sur :
https://forms.cloud.microsoft/e/L8hqGMUyDE
Et pour plus d'information : contact@aurafilieres.fr

QUELQUES CONSIGNES :
par mesure de biosécurité et respect pour l'élevage visité, merci de venir avec des habits et chaussures propres.

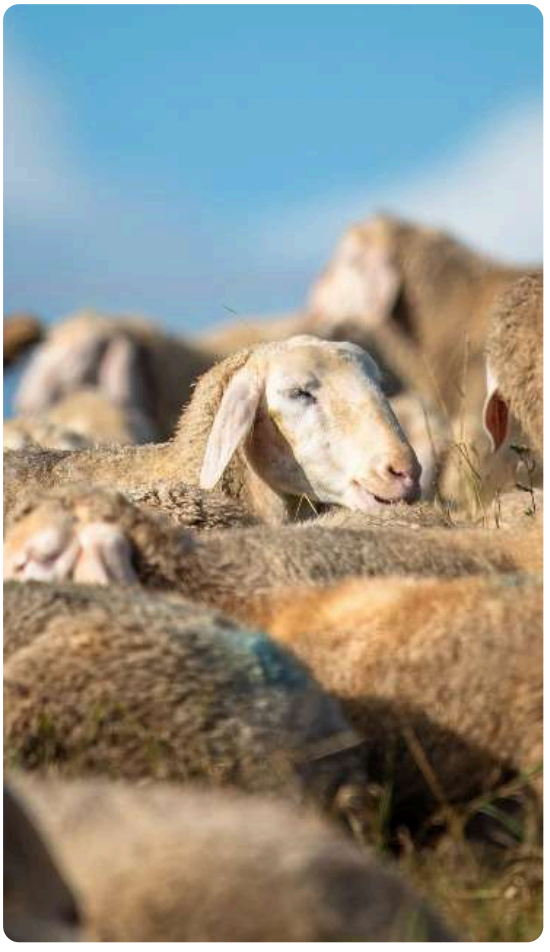
Le planning de formations proposées par le GDS



Programme détaillé des formations sur le site du GDS

Lancement de la campagne de prophylaxie

Une nouvelle saison de prophylaxie débute.



Les éleveurs ovins et caprins devant réaliser leur prophylaxie avant le 31/05/2027 sont :

- ceux dont le numéro de cheptel est compris entre 38 208 001 et 38 384 999 ;
- les cheptels non qualifiés en brucellose ;
- certains cheptels transhumants hors département qui doivent la réaliser chaque année.

Les éleveurs concernés recevront un mail ou un courrier d'ici quelques jours.

N'hésitez pas à demander au GDS en amont de la prophylaxie **la prise en charge à 100 % des statuts sanitaires** (recherche sérologie de la fièvre Q, chlamydiose, paratuberculose et CAEV ou Visna sur un échantillonnage du troupeau).

Les éleveurs porcins doivent réaliser leur prophylaxie avant le 31/12/2026. Seuls les élevages plein air sont concernés. Si vous devez réaliser la prophylaxie, vous avez reçu des mails ou des courriers en début d'année et dans l'été.
Si vous le souhaitez, vous pouvez demander au GDS de rechercher sur le prélèvement de la prophylaxie le SDRP. Cette analyse est prise en charge par le GDS pour les adhérents.





Les éleveurs bovins devant réaliser leur prophylaxie sur le sang avant le 30/04/2027 sont :
- les élevages allaitants ;
- les élevages laitiers ne livrant pas en laiterie ;
- les élevages laitiers non indemne IBR ;
- les éleveurs prenant des pensions durant la période de prophylaxie.

Cette année, plusieurs GDS de la région Aura participent à une étude sur l'encéphalite à tique (TBEV), zoonose transmise par les tiques, et généralement asymptomatique chez les ruminants.

L'idée est d'utiliser l'été prochain les tubes prélevés lors de la prophylaxie (pas de prélèvement supplémentaire) afin de réaliser une recherche sérologique pour savoir si les tiques environnantes sont porteuses du virus. Les élevages ont été sélectionnés selon plusieurs critères : peu d'animaux achetés il y a moins de 3 ans encore présents ; des forêts à proximité et des élevages caprins "pas trop loin".
Si votre élevage répond à ces critères, vous avez reçu un mail fin septembre. Il nous faut 50 élevages volontaires. Nous relancerons une série de mail fin octobre. Si vous êtes intéressés, merci de répondre au court formulaire. Pour ceux n'ayant pas répondu, un courrier sera accroché au DAP pour vous demander l'autorisation d'utiliser vos tubes de prophylaxie.
Nous vous remercions de votre participation.



SHAMONDA-Europe : Bilan de la situation

Depuis juin 2026, un nouveau virus circule en France et dans les pays voisins : il s'agit du SHAMONDA-Europe. A ce jour, aucun élément ne suggère un risque pour l'Homme ou pour la consommation de lait ou de viande.

Ce virus était jusqu'alors décrit en Afrique et en Asie. Il s'agit d'un orthobunyavirus du groupe Simbu, un cousin du virus Schmallenberg. C'est

d'ailleurs pour cela que l'on craint de lourdes conséquences sur la reproduction des animaux.

Les **bovins** sont les premiers animaux touchés cet été : des épisodes de diarrhées et chute transitoire de la production laitière sont souvent évoqués mais non systématiques. Nous craignons la vague abortive cet automne et cet hiver, si le virus se comporte comme son cousin Schmallenberg.

Des **chevaux** et des **alpagas** se sont révélés positifs au virus. L'imputation à Shamonda est due à la présence concomitante de signes nerveux, d'une PCR positive Shamonda et d'une PCR négative West Nile et EHV.

Le virus a également été détecté chez des **ovins et des caprins**. Les foyers ovins se caractérisent par des malformations congénitales : les agneaux présentaient une arthrogrypose (pattes déformées) et une brachygnathie (mâchoire raccourcie).

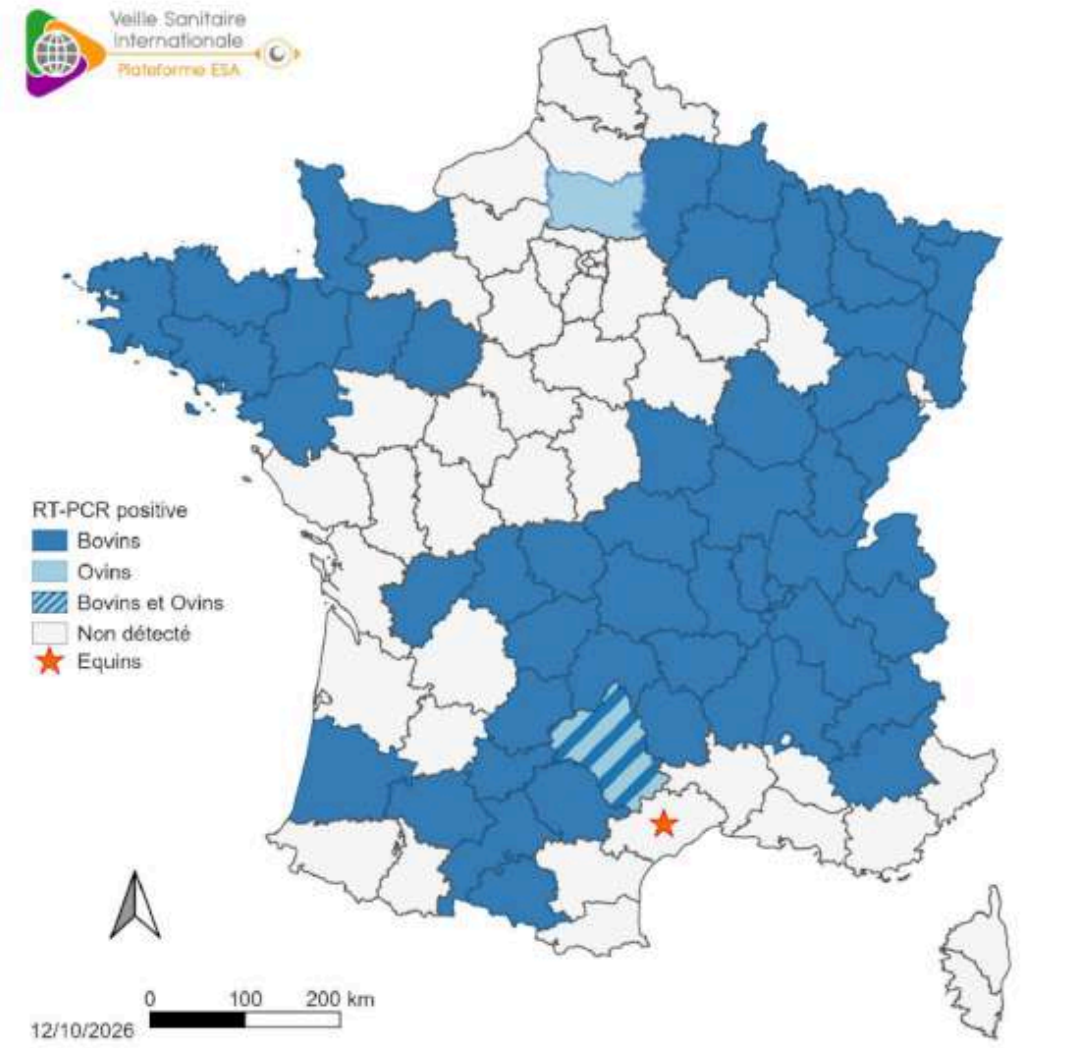


Figure 1. Départements de France hexagonale ayant détecté la présence du virus Shamonda-Europe par RT-PCR selon les espèces concernées. Le point pour le foyer équin correspond au centroïde du département (sources : ADILVA, ENVT et GDS France le 12/10/2026).

Le virus est également présent en Espagne, Portugal, Royaume Uni, Belgique, Autriche, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg, Irlande, Italie.

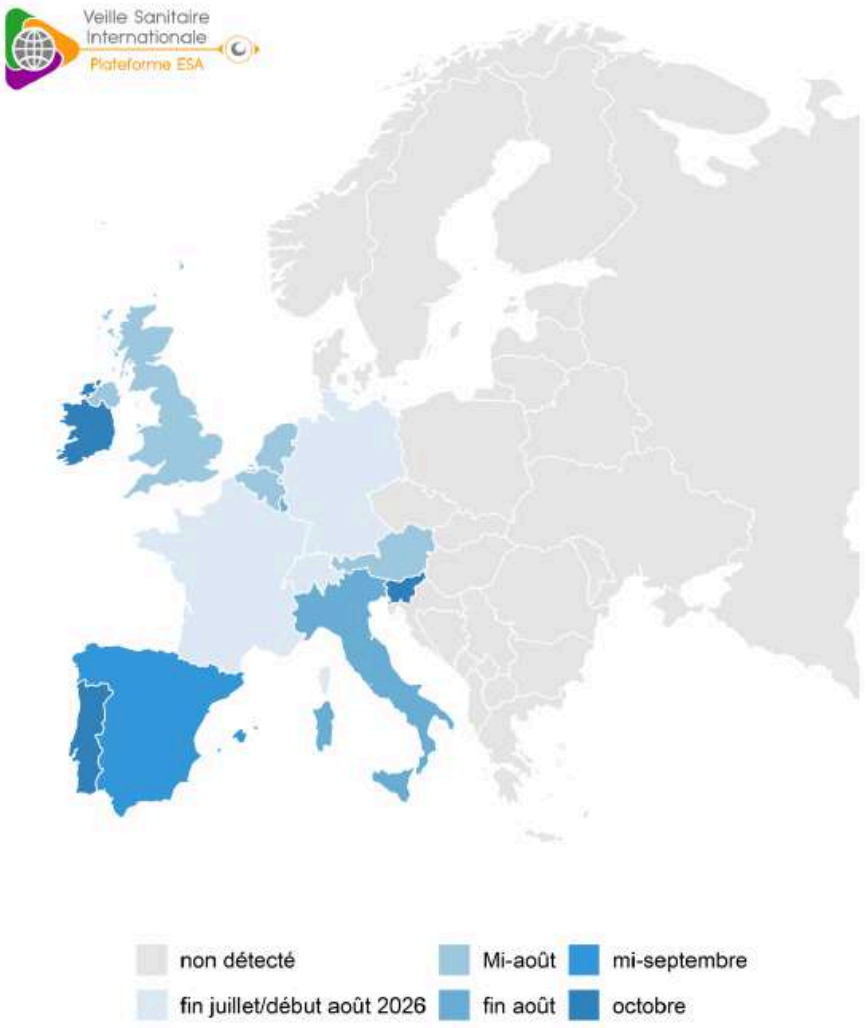


Figure 2. Pays pour lesquels au moins un foyer de Shamonda-Europe a été détecté selon la période connue de détection au 12/10/2026 (sources : informations contenues dans le BHVSI au 12/10/2026).

OPÉRATION DÉSTOCKAGE !



Bac de pâture - Circulaire ou oval
Plusieurs contenances



Couteaux & outils
Opinel gravé, couteaux-suisses ...



Clôture
Fils, piquets...



Cloches
différentes Tailles et modèles



Gants
Usage unique, de jardinage...

Retrouvez tous nos OFFRES sur www.agrodirect.fr

Porcins : Nouveau Parvovirus



Un nouveau virus est apparu aux Pays-Bas en 2025 et touche les porcs. En 2026, il a gagné le Danemark, la Belgique et l'Allemagne.
C'est un parvovirus, maladie non réglementée.

Pour rappel, le PPV1 (**Parvovirus Porcin 1**) classique provoque chez la truie gestante des momifications. Certains porcelets de la portée peuvent naitre vivants : l'avortement n'a donc pas lieu. Des vaccins existent et préviennent le passage transplacentaire.

Ce nouveau parvovirus, appelé Fox Parvovirus n'est pas ou peu mortel. il provoque chez les porcelets de l'exophtalmie, des retards de croissance et des lésions cutanées. La PCR standard Parvovirus ne le détecte pas et les vaccins contre le PPV1 ne semblent pas offrir une protection adéquates.
De nombreuses études sont en cours.

Veille sanitaire

Retrouvez ici l'essentiel de l'actualité sanitaire européenne. Article écrit selon le bulletin hebdomadaire du 13/10/2026.

La clavelée ovine (et la variole caprine)

Maladies virales à déclaration obligatoire et éradication immédiate (A-D-E) de la famille des Poxviridae qui ne touche que les espèces ovines et caprines. C'est l'équivalent de la DNC chez les petits ruminants. Ce n'est pas une zoonose et la contamination des animaux se fait essentiellement par contact avec un animal infecté ou de manière indirecte par inhalation d'aérosols infectieux. La clinique se caractérise par de la fièvre avec abattement et des papules ou nodules généralisés. Elles peuvent entrainer la mortalité des animaux atteints (jusqu'à 80% des agneaux). Chez les caprins, la chute de la production laitière peut être importante. Les maladies sont enzootiques en Turquie malgré une vaccination obligatoire depuis 2024.

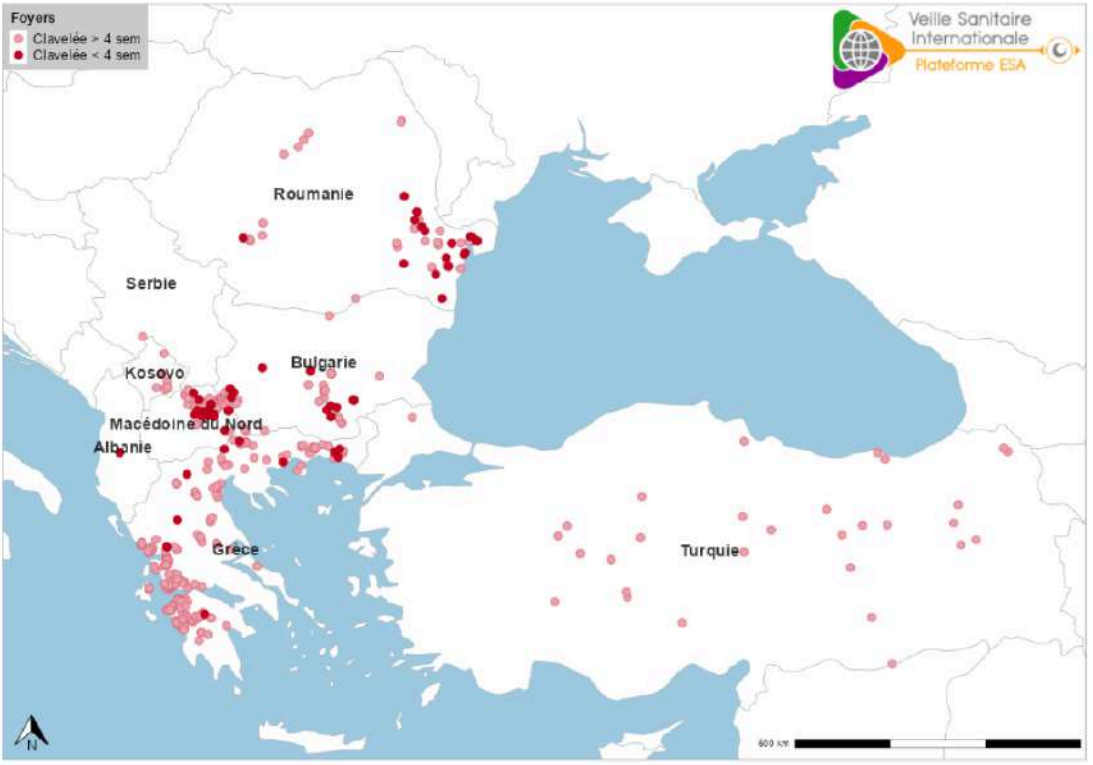


Figure 2. Localisation des foyers de clavelée en Europe et en Turquie (maladie enzootique dans le pays) depuis le 01/01/2026. Les foyers détectés lors des quatre dernières semaines sont en rouge foncé. Ceux détectés il y a plus de quatre semaines sont en rouge clair. Attention, certains points peuvent être superposés (source : Commission européenne ADIS le 12/10/2026).

Depuis le 01/01/2026, 466 foyers ont été détectés dans l'Est de l'Europe dont 254 en Grèce, 101 en Macédoine du Nord, 54 en Roumaine et 47 en Bulgarie.

La Peste Porcine Africaine

La PPA est une maladie virale très résistante dans les cadavres, viandes et produits de salaison. Classée A-D-E, donc à éradication immédiate, elle se diffuse par contact direct avec un animal malade ou un cadavre, un aliment d'origine porcine ou via un environnement contaminé par le virus. Elle touche les porcs et sangliers et provoque un syndrome hémorragique qui peut atteindre 100 % de mortalité lors de forme aigüe.

En Europe, la maladie est présente dans les pays de l'Est : Bulgarie (61 foyers sauvages), Hongrie (608 foyers sauvages et 6 en élevage), Pologne, (1 719 foyers sauvages et 10 en élevage) et Serbie (968 foyers domestiques).

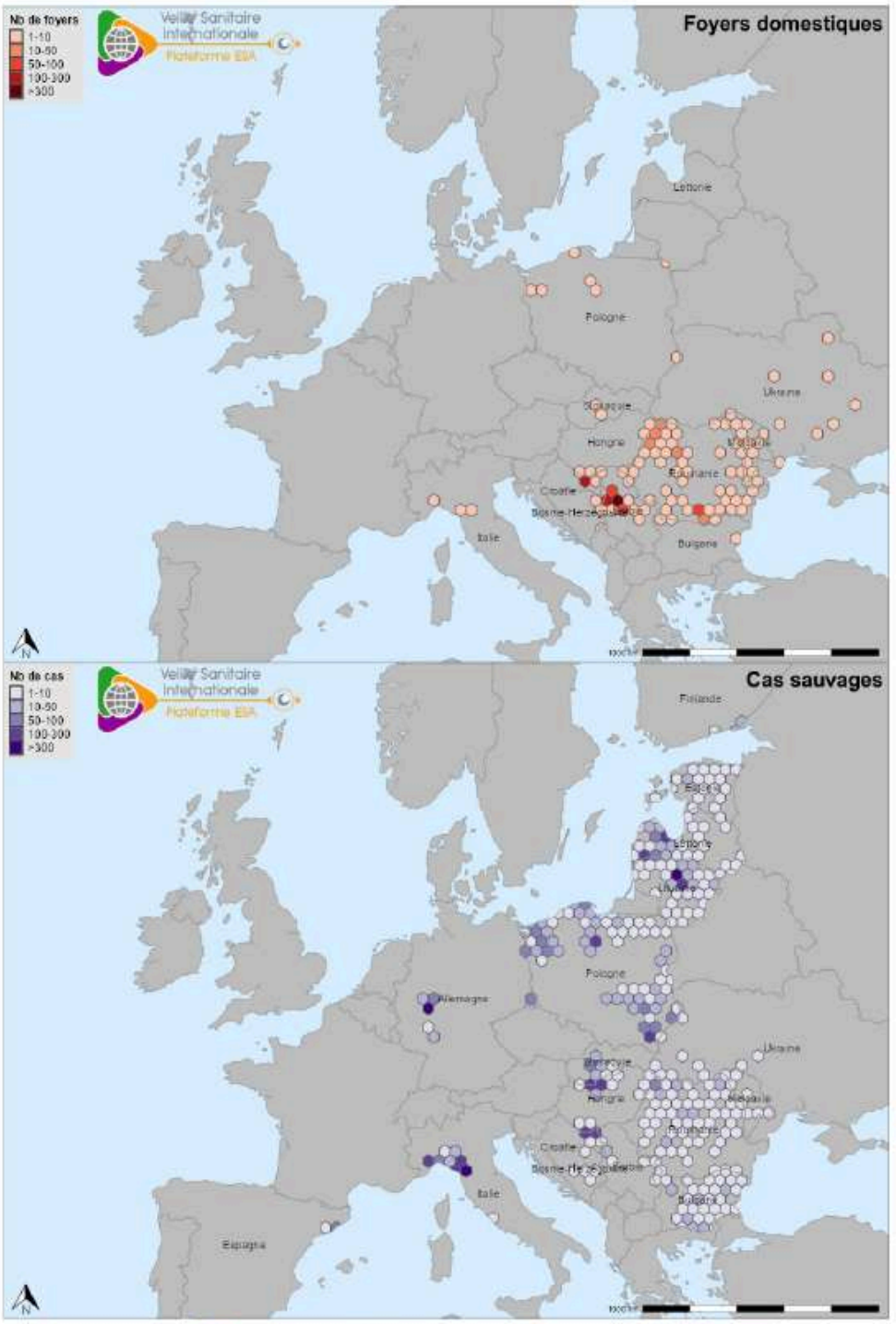


Figure 3. Densité des foyers domestiques (haut) et des cas en faune sauvage (bas) de PPA en Europe ayant été détectés entre le 01/01/2026 et le 11/10/2026 (sources : Commission européenne ADIS le 12/10/2026 et WAHIS-OMSA le 07/10/2026).

En Europe occidentale, la maladie est présente chez 3 de nos voisins :

- **Allemagne :** 714 foyers sauvages, le dernier foyer enregistré date du 1er octobre.
- **Italie :** 1 098 foyers sauvages et 3 en élevage, le dernier date du 29/09/2026 Le foyer le plus proche de la frontière française a été détecté en mai et était à 47 km à vol d'oiseau.
- **Espagne :** 60 foyers, soit 409 sangliers, le dernier date du 28/09/2026.

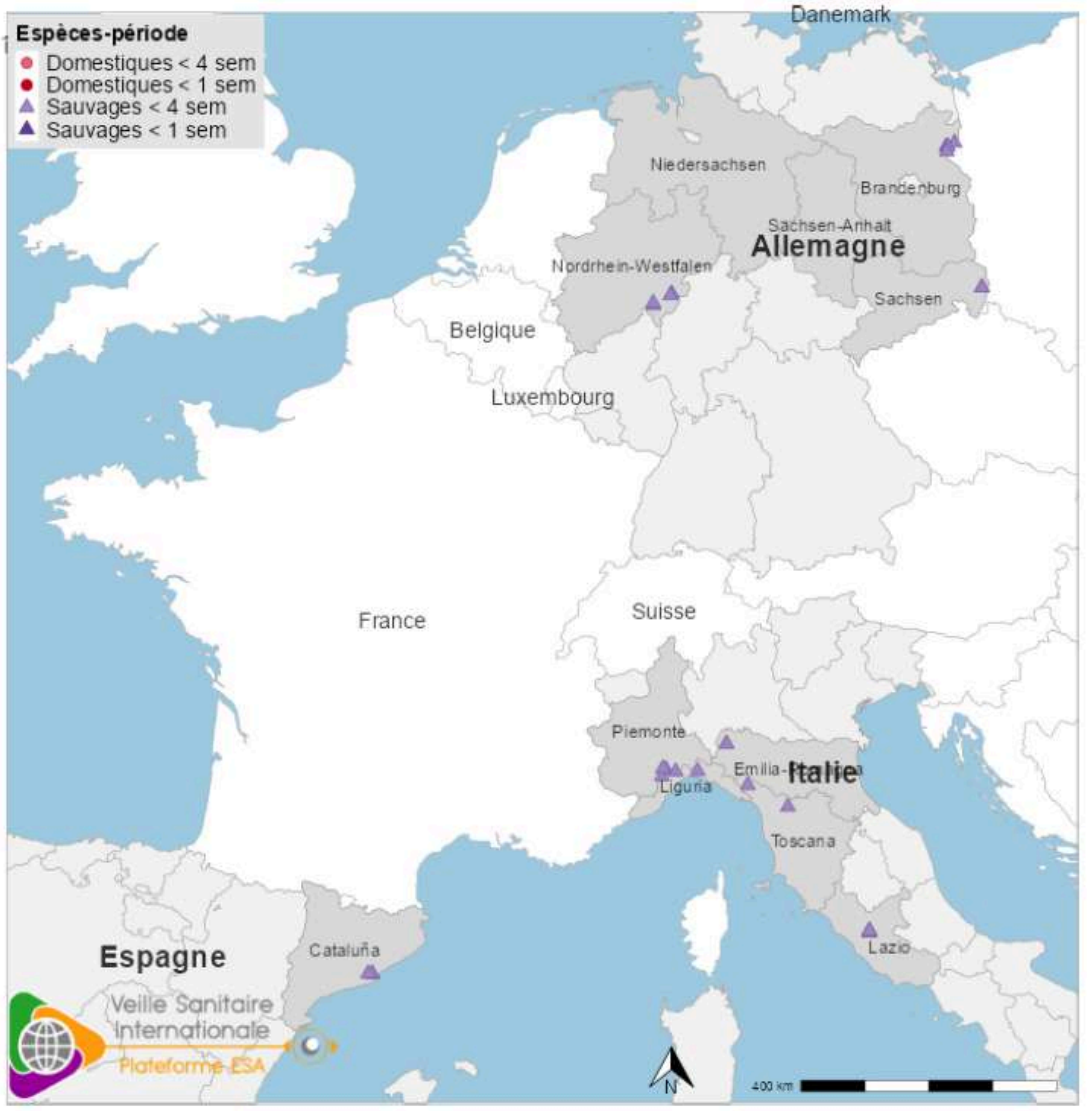


Figure 2. Localisation des cas et foyers de PPA détectés en Allemagne, Espagne et Italie au cours des quatre dernières semaines. NB : Plusieurs cas peuvent être superposés (sources : Commission européenne ADIS le 12/10/2026 et WAHIS-OMSA le 07/10/2026).

La fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse est la maladie animale la plus contagieuse qui existe. Elle est classée A-D-E et est donc à éradication immédiate. Il existe 7 sérotypes. Elle touche les bovins, les petits ruminants et les porcins.

La maladie se diffuse par des aérosols provenant des sécrétions et excrétions des animaux contaminés. Elle provoque une forte fièvre, des vésicules puis des ulcères dans la bouche et l'espace interdigité, ainsi que des avortements. Les animaux adultes n'en meurent pas, les jeunes oui.

Le porc multiplie le virus (soit 400 millions de doses infectantes par jour et par individu !). Les bovins sont très sensibles et expriment la maladie : ils permettent donc de la repérer. Et les petits ruminants ont des symptômes plus frustres et disséminent la maladie car ils ne semblent pas malades et peuvent être transportés et emmener ainsi la maladie plus loin.

La maladie est enzootique en Turquie. Depuis 2026, la maladie est présente à Chypre avec 126 foyers et en Grèce avec 204 foyers.

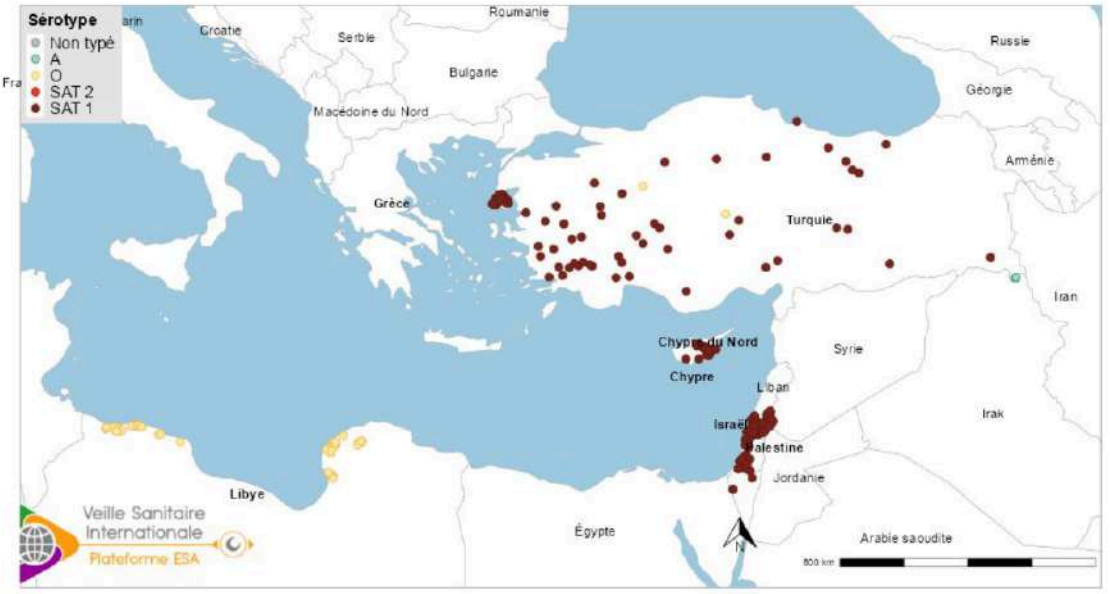


Figure 2. Localisation des foyers de fièvre aphteuse au Proche-Orient et Europe depuis le 01/01/2026 (sources : Commission européenne ADIS le 12/10/2026 et WAHIS-OMSA le 07/10/2026).

GDS Isère
L'action sanitaire ensemble

GDS de l'Isère

145 espace des 3 fontaines, 38140, Rives
04 76 91 91 85

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

Se désinscrire